



5 (2022)

2

From Crisis to Crisis: Emergencies and Uncertainties
in Large Metropolitan Areas and Cities
of Southern Europe

Edited by

Paolo Molinari and Pascale Froment

EDITORIAL

- From crisis to crisis: emergencies and uncertainties in large metropolitan areas and cities of Southern Europe 9
Di crisi in crisi: emergenze e incertezze nelle metropoli e nelle grandi città dell'Europa meridionale 18
Paolo Molinari - Pascale Froment

SPECIAL ISSUE

- Airbnb e Covid-19. Il ruolo degli attori professionali nel mercato turistico delle capitali del Sud Europa 29
Chiara Iacovone
Solidarity networks for grassroots collaboration in response to the pandemic: the case of the city of Valencia (Spain) 43
Julia Salom-Carrasco
Multiple spatial practices and scales within and beyond City Plaza, Athens 59
Olga Lafazani

Réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé à Lecco et Bari (Italie): quel impact sur la transformation et la valorisation territoriales? 73

Claudia Palermo

Dynamics of metropolisation: the institutional construction of the *Città Metropolitana di Roma Capitale* in the national and regional context 89

Angela D'Orazio - Maria Prezioso

OTHER EXPLORATIONS

La LIPU e il Centro Habitat Mediterraneo di Ostia, esempio virtuoso di sintesi dialettica tra tutela dell'ambiente e valorizzazione del patrimonio culturale 111

Flavio Lucchesi

BOOK REVIEWS

D. Gavinelli e M. Bolocan Goldstein (a cura di), *Regioni e regionalizzazione. Lo spazio-mondo in divenire* (2022) 131

Stefano De Rubertis

J.M. Gurr, R. Parr and D. Hardt (eds.), *Metropolitan Research: Methodes and Approaches* (2022) 137

Sara Giovansana

S. Soriani, A. Calzavara e M. Pioletti, *Riordino territoriale e governance metropolitana. Il caso veneziano nel contesto europeo* (2019) 141

Paolo Molinari

Réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé à Lecco et Bari (Italie): quel impact sur la transformation et la valorisation territoriales?

Claudia Palermo

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis - Università degli Studi di Milano

DOI: <https://dx.doi.org/10.7358/gn-2022-002-cpal>

Social reuse of property confiscated from organized crime in Lecce and Bari (Italy): What is the impact on territorial transformation and valorization?

ABSTRACT

The confiscation of assets derived from criminal activities refers to the permanent deprivation of such property through a court decision or administrative procedure, resulting in the transfer of its ownership to the State. This measure can be considered the best way to combat organised crime, especially when it involves the use of confiscated property for the benefit of society and the territories affected by the criminal presence. The purpose of this article is to look at the role of social reuse of property confiscated from organised crime, which involves using properties to transform and enhance territories as well as returning those to the community.

Keywords: confiscated assets; social reuse; regional development; Lecco; Bari.

Mots clés: biens confisqués; réutilisation sociale; développement régional; Lecco; Bari.

1. INTRODUCTION

Si le rapport entre territoire et organisations criminelles a donné lieu à de nombreuses études en géographie et en sciences sociales, la question

de la territorialité à propos des biens confisqués reste un champ encore assez peu défriché. Or, parmi les divers enjeux de la réutilisation de ces biens, la requalification des espaces n'est pas des moindres. Il s'agit en effet de restituer à la communauté des richesses créées de manière illicite pour stimuler le développement territorial, et ce par le biais d'une série de projets sociaux et culturels extrêmement diversifiés proposés par des associations et des coopératives. "La restitution à la collectivité de ces biens, par le biais d'activités dont l'utilité sociale est avérée, a constitué un acte concret de lutte contre la criminalité, associée à un réel projet de changement pour le territoire" (Bucolo 2015). L'objectif principal de cette réutilisation sociale est d'empêcher que les biens confisqués soient abandonnés en les rendant à la collectivité, de proposer une alternative utile, destinée aux habitants, plutôt que de laisser les biens confisqués se dégrader ou être sujets à une occupation illégale.

À partir des exemples de Lecco et Bari en Italie, la présente contribution interroge le processus de revalorisation territoriale et sociale liée aux biens confisqués et en particulier la façon dont les différents acteurs participent à leur réutilisation. Source de conflits et de négociations, celle-ci est à l'origine de la réalisation de nouveaux projets. Il convient de s'interroger sur le rôle des biens confisqués en tant que ressources pour les territoires et les quartiers en difficulté, marqués par le contrôle de la criminalité organisée ainsi que sur la diversité de ces logiques d'occupation et de transformation des lieux rendus aux habitants et sur leur relation avec les politiques publiques et les acteurs associatifs locaux. Or, ce processus s'inscrit au croisement de temporalités plurielles, en fonction des types d'acteurs, temporalités qu'il s'agira de prendre en compte depuis les temps longs pour l'application des procédures juridiques aux effets de la crise sanitaire récente révélant la "fragilité" de la revalorisation de ces lieux entre confiscation et restitution à la collectivité.

La réutilisation sociale des biens confisqués dans les deux villes est abordée ici à travers deux projets – la *Villa Artemisia* à Bari et la *Pizzeria Fiore Cucina in Libertà* à Lecco – qui permettent d'offrir un éclairage original et stimulant pour penser la valorisation et la requalification territoriales. Les pistes de réflexion présentées s'inscrivent dans le cadre de recherches de terrain conduites de fin 2019 à mai 2022, s'appuyant sur une méthodologie de type qualitatif. Il est indispensable d'aborder avant tout le processus de réutilisation ainsi que l'évolution chronologique en matière de biens confisqués; après avoir présenté la méthodologie utilisée ainsi que les deux études de cas, nous terminerons par une comparaison entre les deux exemples.

2. LA RÉUTILISATION DES BIENS CONFISQUÉS: UN PROCESSUS ET UN ENJEU TERRITORIAL

Interroger la réutilisation des biens confisqués, la diversité des logiques d'occupation et de transformation des lieux rendus aux habitants signifie analyser la rencontre entre la législation à différentes échelles, les territoires d'insertion de ces biens et le rôle pionnier des réseaux associatifs quant aux politiques de réutilisation sociale de ces biens et à leur mise en œuvre dans les territoires concernés. Le rapprochement entre mafias, territorialité et territorialisation a fait l'objet de diverses études en sciences sociales à travers des prismes différents (Sciarrone 1998; Champeyrache 2013, pour n'en citer que quelques-unes); explorer ces notions à propos des biens confisqués (Piazza 2011) nous semble pertinent en raison de la spécificité même de l'objet et de la dimension dynamique de sa construction, imbriquant étroitement dispositifs juridiques et développement territorial, temps et espaces. Le lieu comme le territoire incluent dans leur définition la variable "temps" dans la mesure où la construction de leur identité est un processus historique de longue durée; le territoire peut être ainsi considéré comme un patrimoine. Résultat d'interventions humaines (Raffestin 1981), il joue un rôle décisif dans le développement territorial (Magnaghi 2001) et peut être interprété comme un ensemble de ressources et de valeurs (Governa 2006). La territorialisation est un processus mettant en jeu une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence) par des acteurs de différents types¹.

2.1. *Les biens confisqués: dispositifs et temporalités législatives et juridiques*

L'évolution chronologique en matière de biens confisqués et de lutte contre la criminalité (Buonasera 2020) doit être rappelée en tant que contexte de l'émergence des biens confisqués. En Italie, diverses mesures législatives et réglementaires (*Tab. 1*) visant à combattre la criminalité organisée ont été introduites depuis 1965 jusqu'à nos jours. Parmi celles-ci, quatre sont en rapport avec la question des biens confisqués.

La première loi qui s'occupait de "mesures de prévention envers les personnes dangereuses pour la sécurité et la morale publique" a été éditée

¹ Géoconfluences, ENS Lyon, juin 2022, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>.

le 27 décembre 1956 avec la loi numéro 1423, même si le point de départ de la politique antimafia italienne a été l'adoption de la loi 575 de 1965, qui prévoyait le *soggiorno obbligato*², une politique obligeant les *mafiosi* présumés à se déplacer en dehors de leur région.

En 1982, l'Italie a mis en place un ensemble efficace de procédures juridiques pour lutter contre la criminalité organisée et a introduit plusieurs dispositions innovantes dans son code pénal. Cela a commencé avec l'adoption de la loi 646 du 13 septembre 1982, plus connue sous le nom de loi *Rognoni-La Torre*. Cette loi a introduit l'article 416-bis dans le code pénal italien, ce qui a représenté une étape importante avec la mise en place de la définition d'"association de type mafieux"³. La deuxième innovation cruciale de cette loi, c'est l'introduction de mesures préventives en matière de patrimoine (saisie et confiscation), dont le but principal consiste à récupérer les biens acquis de manière illicite⁴. Après l'introduction de cette loi, l'Italie disposait de la législation la plus moderne et la plus efficace au monde en matière de lutte contre le crime organisé. Les législateurs d'autres pays l'ont même considérée comme un exemple à suivre.

L'étape la plus importante au regard de notre questionnement a été franchie en 1996 avec l'introduction de la loi 109/1996. Le 25 mars 1995 est née l'association *Libera. Associazioni, nomi e numeri contro le mafie*⁵. Parmi les premières initiatives, *Libera* a proposé une pétition pour soutenir une proposition de loi ayant pour but d'introduire le principe de la réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé. Plus d'un million de personnes l'ont signée, et cette intervention a permis l'approbation de la loi 109/1996 *Disposizioni in materia di gestione e destinazione di beni sequestrati e confiscati*, le 7 mars 1996. La loi 109/96 donne ainsi la possibilité de transformer les lieux symboles du pouvoir mafieux en lieux de renaissance, de transformation et de dignité.

² Séjour obligé.

³ "Art. 416-bis, codice penale – Associazione di tipo mafioso. Chiunque fa parte di un'associazione di tipo mafioso formata da tre o più persone, è punito con la reclusione da tre a sei anni. Coloro che promuovono, dirigono o organizzano l'associazione sono puniti, per ciò solo, con la reclusione da quattro a nove anni".

⁴ La loi susmentionnée a eu pour conséquence l'introduction d'une nouvelle stratégie qui a permis de lutter contre la criminalité organisée en poursuivant les personnes impliquées (dirigeants et sympathisants) et en prenant des mesures concernant les biens obtenus par des activités illicites ou criminelles.

⁵ www.libera.it.

C'est avec la loi 50 du 31-03-2010 qu'est créée l'*Agenzia nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata* (ANBSC). Cette institution, placée sous le contrôle du *Ministero degli Interni*, est devenue nécessaire en raison de la criticité du système de la gestion des biens, notamment à cause de la fragmentation des compétences entre les acteurs, et aussi de la durée des procédures entre la confiscation définitive et la destination des biens, entraînant la dégradation de certains lieux.

Tableau 1. – Représentation des lois.

LOI	OBJET	MESURE
Loi 575/1965	Mesures de prévention	Séjour obligé
Loi 646/1982	Loi Rognoni-La Torre	Introduction de la définition de ce qu'est une association mafieuse et des mesures de prévention (saisie et confiscation)
Loi 109/1996	Réutilisation sociale des biens confisqués	Réutilisation sociale des biens confisqués
Loi 50/2010	Institution de l'ANBSC	<i>Agenzia nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata</i>

Source: élaboration de l'auteurice.

La question des biens confisqués en Italie et l'articulation entre les différents niveaux infra et supranationaux ne s'est pas opérée au même moment. Le processus, inscrit dans l'histoire des politiques nationales de lutte contre la criminalité organisée, renvoie donc à deux phases majeures disjointes: la confiscation et la restitution des biens à la société.

La confiscation des biens désigne le processus légal de confiscation des propriétés issues des activités criminelles. Elle est ordonnée par un tribunal ou une autorité judiciaire lorsqu'elle est jugée appropriée, ce qui a pour effet de placer le ou les biens en question sous la propriété temporaire des autorités, jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit rendu dans le cadre d'une procédure pénale ou civile. Cette action affaiblit les clans mafieux sur le plan financier, mais aussi sur le plan symbolique (Coppola e Ramoni 2013). En effet, si un territoire ou des biens contrôlés illégalement sont confisqués par l'Etat, cela représente une défaite matérielle et morale pour les clans, c'est pourquoi confisquer un bien mal acquis représente la meilleure façon de combattre les mafias à ce jour, d'autant que les richesses accumulées par les clans au travers d'activités mafieuses constituent un énorme patrimoine.

La restitution des biens à la société constitue une étape majeure rendue possible par la loi 109/1996; on compte actuellement 15867 biens immeubles en gestion et 19381 destinés⁶. Les biens confisqués constituent aussi une opportunité de dignité et de “rachat” pour les territoires où ces biens sont situés; les lieux sont alors chargés d’une grande valeur symbolique en ce qu’ils montrent que les mafias ne sont pas invincibles.

Il existe trois catégories de biens: meubles (moto, automobile, argent...), immeubles (appartements, villas, terrains, palais, garages...) et entreprises. La procédure de confiscation est différente pour chacune de ces catégories. Notre recherche cible exclusivement les biens immeubles, bâtis, pour deux raisons: ils constituent la majeure partie des biens confisqués aux mafias (Buonasera 2020) mais surtout, par leur inscription matérielle dans un espace, souvent urbain, ils sont au cœur de formes diverses d’appropriation, des clans mafieux à la communauté locale, et interrogent le rapport au territoire et la territorialité.

2.2. *Les étapes juridiques de la réutilisation sociale et le processus T.D.R.*

Pour mieux comprendre le terme de réutilisation sociale, il est fondamental de connaître les étapes de ce long processus. Nous distinguons quatre étapes:

- La saisie des biens: ce processus de prévention consiste à enquêter sur le patrimoine du sujet suspecté d’appartenir à une association mafieuse⁷.
- Si la saisie n’est pas possible, on applique la confiscation de I^{er} grade. Cette action temporaire peut s’achever par la restitution des biens ou par une décision de confiscation de II^e grade en vertu de laquelle la mesure est décrétée et peut être introduite par un pourvoi en cassation.
- La confiscation définitive intervient suite à la décision de la Cour de Cassation; dans cette phase les biens sont confisqués et dévolus au patrimoine de l’Etat.
- La restitution à la collectivité est la phase du processus de prévention où l’on retrouve surtout les biens immeubles. Il s’agit de la catégorie qui est la plus touchée par les mesures de prévention.

⁶ *Open Re.G.I.O.* - ANBSC. Source: <https://openregio.anbsc.it/statistiche>.

⁷ Objet des enquêtes: les comptes bancaires et l’activité économique sur sujet. On observe s’il y a une disproportion entre les revenus déclarés et le niveau de vie. S’il y a des suspects, les biens sont “congelés”. Le suspecté doit démontrer la provenance légitime des biens.

Selon l'article 48 du Code *Antimafia*, ces biens peuvent être conservés dans le patrimoine de l'Etat pour des "finalités de justice, d'ordre public ou protection civile" et peuvent donc être mis à disposition des autres administrations. En alternative, les biens immeubles peuvent être transférés au patrimoine indisponible des communes où les biens sont situés, lesquels peuvent également les administrer directement ou les attribuer en gestion à titre gracieux, par le biais d'un appel public au *Terzo settore*⁸.

Dans ce processus de longue haleine, le passage du bien confisqué au bien réutilisé pourrait être interprété comme relevant des deux dernières phases du processus territorialisation – déterritorialisation – re-territorialisation (Raffestin 1984; Dematteis e Governa 2005), à savoir le passage de la mise en jachère du bien qui peut être considérée comme une possible phase de déterritorialisation jusqu'à sa réaffectation juridique et fonctionnelle, restitution à la société et ou hypothétique phase de re-territorialisation (Fig. 1).

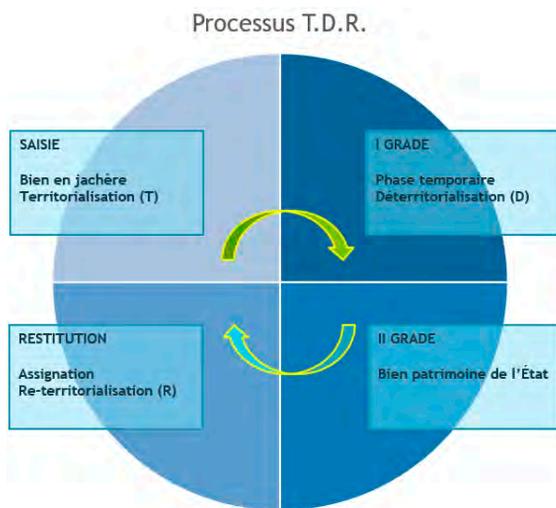


Figure 1. – Le processus de confiscation et le processus T.D.R.
Source: élaboration de l'autrice.

⁸ Troisième secteur: ensemble d'entités privées agissant dans différents domaines, de l'assistance aux personnes handicapées à la protection de l'environnement, des services de santé et d'aide sociale à l'animation culturelle. Source: <https://www.cantiereterzosettore.it/>.

Dans le cas des biens confisqués, la dimension symbolique de cette dernière est décisive, elle met en jeu la relation du territoire à la dialectique légalité/illégalité, mais également la réinsertion des biens dans la ville dans une perspective de développement local ainsi que l'appropriation citoyenne des biens reconvertis en lieux de la collectivité, voire en "biens communs" urbains (Festa 2016). Dans ce cheminement, nous questionnons aussi le phénomène de "déprise territoriale" qui peut survenir suite à la confiscation et à la mise en friche d'un bien et de la possibilité de reformuler une "emprise territoriale" à partir des projets de réutilisation que nous avons analysés dans le cadre de nos recherches.

3. MÉTHODOLOGIES CROISÉES

Dans le cadre de cette recherche, nous avons circonscrit notre terrain d'enquête à deux villes, Lecco et Bari (*Tab. 2*).

Tableau 2. – Comparaison des deux cas d'étude.

	BARI	LECCO
Habitants au 1 ^{er} janvier 2022	316.140	47.060
Municipalités	41	84
Biens confisqués ⁹	776	93
Biens destinés ¹⁰	513 - 202	36 - 7
Biens en gestion ¹¹	263 - 58	57 - 11

Source: élaboration de l'auteurice.

Ce choix s'est fondé sur une similarité entre les deux territoires. Pendant longtemps les Pouilles et la Lombardie ont été considérées comme des "zones mafieuses non traditionnelles", même si aujourd'hui la criminalité organisée est bien ancrée. Bari est classée deuxième de la région¹², après Foggia, en termes de criminalité et de croissance des groupes mafieux. La

⁹ Source: <https://www.confiscatibene.it/mappa>.

¹⁰ *Ibidem.*

¹¹ *Ibidem.*

¹² Rapport de la *Direzione Investigativa Antimafia* (DIA). Source: <https://direzio-neinvestigativaantimafia.interno.gov.it/>.

criminalité à Bari (et son évolution) est caractérisée par de nombreuses divisions internes, ce qui s'apparente au type de structure horizontale de type *camorristico*¹³, où certains membres sont toujours prêts à remplacer les anciens¹⁴. A Lecco, l'enracinement du clan Coco-Trovato au début des années 1990 dans la ville a conduit la province de Lecco à être comptée parmi les provinces du nord de l'Italie avec l'indice de présence mafieuse le plus élevé au vu des contextes géographique, historique, social et économique. Selon les données fournies par l'*Agenzia nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata* (ANBSC) au début de l'année 2021, la province de Lecco avait enregistré 75 confiscations portant sur des biens immobiliers et 27 interdictions¹⁵ dans les deux dernières années¹⁶.

Lecco et Bari sont deux zones très différentes du point de vue de la typologie et de la présence criminelle, mais aussi sur le plan socio-économique et du nombre et de la nature des biens confisqués. A Lecco, les biens les plus souvent confisqués sont des biens immobiliers (appartements, garages, etc.), tandis qu'à Bari, la répartition est plus diversifiée et comprend des bâtiments, des terrains et des activités commerciales. A Bari nous avons assisté à une "colonisation" mafieuse autour des années 70/80 de la part des *camorristi*¹⁷. A Lecco, la colonisation a eu lieu autour des années 80/90 avec l'arrivée des membres des clans *'ndranghetisti*¹⁸. Si sous certains aspects ces deux villes présentent des histoires criminelles différentes, elles ont toutefois des similarités.

Les choix des deux exemples de biens confisqués, *Villa Artemisia* à Bari et *Pizzeria Fiore Cucina in Libertà* à Lecco, répond à la prise en compte de plusieurs critères: le type de bien, le type de service proposé et l'ancienneté de l'expérience du cas étudié.

La méthodologie utilisée pour cette recherche combine, tout d'abord une phase d'observation flottante et réceptive, pendant laquelle nous

¹³ Concernant la *Camorra*, organisation mafieuse italienne clanique implantée essentiellement à Naples et en Campanie.

¹⁴ Rapport de la DIA, second semestre 2020. Source: <https://direzioneinvestigativaantimafia.interno.gov.it/>.

¹⁵ *Interdittiva antimafia*. Source: <http://www.gazzettaamministrativa.it/servizicu/bancadati/viewnews/5672>.

¹⁶ Source: www.interno.gov.it/it/notizie/interdittiva-antimafia-unauto-carrozzeria-lecco.

¹⁷ Membres de la *Camorra*, organisation mafieuse italienne clanique implantée essentiellement à Naples et en Campanie.

¹⁸ Les *'ndranghetisti* sont les membres de la *'Ndrangheta*, une organisation mafieuse de la région de Calabre, située dans le sud de l'Italie.

avons observé les habitants et les sujets dans leur environnement familial. Ensuite elle prévoit des techniques de collecte et d'analyse de type qualitatif des textes juridiques dans le but d'explicitier et mieux concevoir le phénomène étudié en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire¹⁹. Nous utilisons également une méthodologie d'enquête par le biais de la réalisation des entretiens semi-structurés organisés selon les échelles de compétence, en privilégiant les acteurs locaux des communes de Bari et Lecco²⁰. Nous avons effectué 58 entretiens²¹ (Tab. 3).

Tableau 3. – Classement des entretiens.

SUJETS INTERVIEWÉS	BARI	LECCO
Acteurs institutionnels	3	7
Acteurs juridiques ²²	3	0
Gérants et membres des coopératives et associations qui gèrent les biens confisqués ²³	11	3
Membres <i>Libera. Associazioni, nomi e numeri contro le mafie</i>	6	2
Habitants et/ou usagers des biens confisqués ²⁴	12	4
Autres	9	1
Entretiens formels	29	7
Entretiens informels	12	10
TOTAL	41	17

Source: élaboration de l'auteurice.

¹⁹ Nous avons effectué le dépouillement de corpus de textes variés, dont les textes législatifs, les documents officiels fournis par l'ANBSC, par *Open Re.G.I.O.* et *Confiscati Bene 2.0*, les rapports de la DIA (*Direzione investigativa antimafia*); les archives des quotidiens nationaux et régionaux, périodiques; l'analyse des textes produits sur les réseaux sociaux, sentences juridiques des Tribunal, documentations de la Préfecture.

²⁰ Nous avons rencontré lors des entretiens semi-directives individuels et groupés les membres des coopératives sociales et associations, les responsables, les présidents, ainsi que les travailleurs en insertion des coopératives et les utilisateurs des services. En ce qui concerne les acteurs institutionnels nous avons interviewé les responsables politiques et administratifs liés au dispositif de la loi 109/1996, les acteurs juridiques, les familles des victimes de mafia et qui opèrent dans la lutte contre la criminalité ainsi que les habitants des quartiers.

²¹ Les données ont été recueillies avant le 30 avril 2022.

²² Un acteur juridique est également gérant d'un bien confisqué.

²³ Deux acteurs sont également membres actifs de *Libera*.

²⁴ Un acteur juridique est également gérant d'un bien confisqué.

L'objectif final est de comprendre l'approche adoptée dans chaque ville, le rôle des différents acteurs impliqués dans la confiscation et la réutilisation, les perceptions des transformations ainsi que l'engagement des acteurs. Les points de vue et les questions soulevées par les acteurs ne sont pas les mêmes. Les gestionnaires des biens ont déclaré que la difficulté réside surtout dans les procédures longues et complexes. Les entretiens avec les acteurs institutionnels ont révélé que les difficultés entre la municipalité de Bari et celle de Lecco ne sont pas les mêmes.

4. DEUX PARCOURS DE TRANSFORMATION

Deux exemples de réutilisation sociale ont été choisis pour cette contribution: la *Villa Artemisia*²⁵ à Bari et la *Pizzeria Fiore Cucina in Libertà*²⁶ à Lecco. Les deux projets sont des fleurons en ce qui concerne l'intervention de récupération et de réutilisation des biens confisqués. Ils sont également tous les deux liés à une activité de restauration et destinée au public. Enfin, d'un point de vue temporel, les dates de confiscation et les dates de la réalisation des activités sont proches. *Pizzeria Fiore* a été confisquée en 1994 et l'activité actuelle a débuté en mars 2016. *Villa Artemisia* a été confisquée en 1992 et l'activité de restauration a commencé en novembre 2019. Aussi ces deux exemples ont dû dépasser et faire face à nombreuses difficultés avant de pouvoir réaliser leurs projets. Ils se démarquent fortement par leurs parcours de transformation respectifs qui, dans les deux cas, ont conduit à leur reconnaissance en tant que projet de réutilisation et constituent une véritable expérience de valorisation sociale et de réutilisation.

Villa Artemisia est située à Bari Santo Spirito, une zone avec une forte présence touristique pendant l'été. La Villa était autrefois un "centre d'affaires criminel". Elle accueille aujourd'hui un projet de cohabitation pour les jeunes en détresse, un bistrot, un bed & breakfast, et propose des événements dédiés à la culture, en particulier à l'*antimafia*. C'est ici que le boss Antonello Lazzarotto contrôlait le trafic avec la *'Ndrangheta*. Après la confiscation en 1992, la Villa a été donnée à la coopérative *Centro di Aiuto Psico Sociale* (CAPS) en 2001. Pendant les premières années, le lieu était destiné à un foyer résidentiel pour femmes ayant des problèmes de dépendance aux drogues, jusqu'en 2011. Par la suite,

²⁵ www.artemisiabari.it.

²⁶ www.fiorecucina.org.

considérant que le quartier avait besoin d'autres services, la coopérative a décidé de promouvoir un autre projet, en 2013, et le lieu est alors devenu le premier exemple de réutilisation sociale et de valorisation du territoire capable de montrer comment le symbole d'une activité criminelle pouvait devenir un bien destiné à la société, et donc adressé aux habitants de la ville et des quartiers limitrophes. En ce qui concerne le projet actuel, il s'agit d'un projet d'insertion dans la vie professionnelle. En ce qui regarde le projet actuel *Artemisia Academy*, il s'agit d'un projet d'insertion dans la vie professionnelle. Grâce à lui, les jeunes entre 18 et 25 ans qui bénéficient d'une subvention dite *bourse du travail* sont suivis et participent à un parcours de formation dans le centre d'accueil même. Certains d'entre eux sont hébergés sur place et l'objectif est de les rendre indépendants à la fin de l'année de formation. Des assistantes sociales encadrent les bénéficiaires de ce programme dans leur projet de réinsertion.

La *Pizzeria Fiore* à Lecco, avant de devenir *Fiore*, se nommait *Pizzeria Wall Street* et était le "fief" des trafics gérés par Franco Coco Trovato, un boss calabrais arrêté le 31 août 1992 et condamné à la prison à vie. La *Pizzeria Fiore* est située dans une zone résidentielle, près du centre-ville, à côté de l'hôpital et des instituts supérieurs techniques. Elle est considérée comme l'exemple de bien confisqué réutilisé par excellence. Confisquée en 1994, sa gestion n'a pas été facile, en raison des difficultés de gestion du bien entre les autorités et les collectivités locales, vis-à-vis de la prise de décisions des autorités locales sur la destination du bien. Au début, elle était destinée à servir de siège pour les archives de la préfecture, puis il y a eu un projet pour l'utiliser comme base pour les pompiers. Mais, comme la structure extérieure n'était pas adaptée, il y a eu une nouvelle proposition de la municipalité pour créer un "centre de formation" et finalement la municipalité a décidé de récupérer le bien pour réaliser un projet social. Ces transferts ont été possibles car, selon la normative de l'article 48, c. 3 du Code *Antimafia*, les biens confisqués peuvent soit être maintenus par l'Etat pour des finalités de justice, d'ordre public, d'administration etc., soit être transférés pour des finalités institutionnelles et sociales.

Toutes ces vicissitudes ont duré 20 ans, pendant lesquels ce bien s'est détérioré, ce qui a suscité le mécontentement et l'indignation de certains membres d'une association locale *Qui Lecco Libera*²⁷, qui ont accusé la Municipalité de perdre du temps et de ne pas respecter la transparence des projets de la ville. Finalement la propriété, avec le soutien de l'association

²⁷ www.quileccolibera.net.

Libera (à distinguer de *Qui Lecco Libera*), a été attribuée au *Consorzio Consolida* qui regroupe trois coopératives (*La Vecchia Quercia*, *Sineresi* et *l'Arcobaleno*), à la *Coopérative Olinda*, *Auser* (*Associazione per l'invecchiamento attivo*) et *Arci* (*Associazione ricreativa e culturale italiana*), pour la réalisation du projet *Pizzeria della Legalità, i sapori e i saperi della legalità*.

L'objectif de *Fiore* est d'offrir un service de qualité, en utilisant des produits locaux ou provenant de terres confisquées, et également de proposer des activités sociales, en programmant des événements culturels sur l'éducation antimafia. Ce projet veut aussi démontrer aux criminels qu'il est possible de "gagner de l'argent avec une activité légale".

5. UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE DES BIENS CONFISQUÉS

L'approche des acteurs vis-à-vis des biens confisqués et de la présence mafieuse dans les deux villes est intéressante. A Bari, nous avons pu constater à travers nos entretiens et recherches une réelle conscience de la présence criminelle dans la ville. La municipalité, les associations et les coopératives locales, les habitants et la communauté sont conscients du problème, à tel point que les initiatives ne manquent pas, tant pour informer et éduquer sur l'existence de celui-ci que pour trouver une solution. La municipalité de Bari dispose d'une section dédiée à la gestion des biens et des projets confisqués, il y a des acteurs compétents et professionnels. Les biens confisqués sont considérés comme une opportunité pour les besoins de la ville.

Concernant Lecco et les municipalités voisines, nous avons remarqué au cours des entretiens que les biens confisqués étaient considérés comme un fardeau; leur gestion n'était pas et n'est toujours pas facile, car, comme il est ressorti pendant les entretiens, les municipalités et les coopératives ne connaissent pas les procédures de réutilisation. En outre, il existe une sorte de déni du phénomène de la criminalité. L'un des acteurs institutionnels interrogés a affirmé que le problème des biens confisqués n'existait plus car il n'y avait plus de présence criminelle sur le territoire.

La façon dont la pandémie de Covid a été gérée par les gestionnaires des deux propriétés confisquées tend à confirmer ces observations. Pendant la pandémie, les problèmes de gestion n'ont pas manqué. Si la *Pizzeria Fiore* a rencontré des difficultés, puisque l'activité est essentiellement basée sur la restauration, *Villa Artemisia* a profité de la fermeture de l'activité de restauration pour se développer et se consacrer à la formation des jeunes du projet *Academy*.

6. CONCLUSIONS

Les deux exemples présentés sont deux cas clés de transformation et de réutilisation sociale, malgré les difficultés rencontrées dans la lecture des textes et des rapports et dans les entretiens menés avec les acteurs institutionnels, les acteurs participants qui gèrent les lieux confisqués et les membres des associations.

Notre étude, à travers nos recherches et entretiens, nous a permis de constater que les projets de réutilisation de biens confisqués peuvent diverger, notamment en fonction du contexte du territoire, de l'histoire et de la présence criminelles, de la sensibilité des habitants envers ces biens et de la connaissance des procédures de la part des gestionnaires.

De plus, les problèmes rencontrés sont nombreux. A travers les deux études de cas, nous avons constaté qu'il y avait une mauvaise connaissance des procédures de réutilisation sociale des biens confisqués, ainsi qu'une faible perception des opportunités que les biens confisqués constituent pour un territoire. Souvent, les municipalités ainsi que les acteurs appartenant aux associations et aux coopératives ne sont pas au courant ou ne disposent pas d'un service spécifique pour traiter ce sujet. En ce qui concerne le cas de Bari, nous avons observé que le problème des biens confisqués est tellement présent que la municipalité détient un service spécifique lié à la gestion du patrimoine. En revanche à Lecco il n'y a pas de service spécifique, mais en 2019 une *task force* régionale consacrée au développement de projets pour la réutilisation sociale des biens confisqués a été constituée²⁸.

La réutilisation sociale des biens confisqués à la mafia peut représenter une grande opportunité pour les citoyens et les associations, car elle peut donner lieu à des projets permettant de développer des services et d'améliorer la vie d'un territoire et de ses habitants. Elle représente aussi un acte symbolique de combat contre le crime organisé. Sa réussite et les répercussions positives sur la collectivité en termes de transformation territoriale dépendent toutefois de l'investissement et des connaissances des acteurs impliqués.

²⁸ *Primalecco.it* 2019.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agenzia Nazionale per l'amministrazione e la destinazione dei beni sequestrati e confiscati alla criminalità organizzata* (ANBSC)
www.benisequestraticonfiscati.it
- Bucolo, E. 2015. "La coopération dans les terres confisquées à la mafia. Entre action politique et production économique". Dans *Biennale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles 2015: Coopérer?* Paris: Association Biennale.
- Buonasera, A. 2020. *La destinazione dei beni confiscati alla mafia. I particolari profili riguardanti i beni culturali illecitamente sottratti dalla criminalità organizzata*. Caserta: Spring.
- Champeyrache, C. 2013. "L'économie mafieuse. Entre principe de territorialité et extraterritorialité". *Hérodote* 151 (4): 83-101.
- Confiscati Bene 2.0*
www.confiscatibene.it
- Coppola, A., e I. Ramoni. 2013. *Per il nostro bene*. Milano: Chiarelettere.
- Dematteis, G., e F. Governa. 2005. *Territorialità, sviluppo locale, sostenibilità. Il modello SLoT*. Milano: FrancoAngeli.
- Direzione Investigativa Antimafia* (DIA)
www.direzioneinvestigativaantimafia.interno.gov.it
- Festa, D. 2016. "Les communs urbains. L'invention du commun". *Tracés. Revue de Sciences Humaines* 16: 233-256. doi: 10.4000/traces.6636.
- Fiore Cucina in Libertà*
www.fiorecucina.org
- Governa, F. 2006. "Le politiche di sviluppo locale come azioni collettive territorializzanti". In *Progetti, attori, territorio e territorialità. Sviluppo locale tra nord e sud del mondo*, a cura di E. Dansero e M. Santangelo. Working Paper, 28. Torino: Dipartimento Interateneo Territorio, Università degli Studi di Torino e Politecnico di Torino.
- Iadeluca, F. 2013. *Dizionario delle mafie*. Roma: Armando Curcio.
- Leccese, A. 2019. *Malapuglia. Le organizzazioni mafiose in Puglia*. Roma: Castelvecchi.
- Libera. Associazioni, numeri e nomi contro le mafie*
www.libera.it
- Libera. Associazioni, nomi e numeri contro le mafie*. 2017. "Le mafie restituiscono il maltolto".
https://www.libera.it/schede-175-le_mafie_restituiscono_il_maltolto
- Magnaghi, A., a cura di. 2001. *Rappresentare i luoghi. Metodi e ricerche*. Firenze: Alinea.

- Nuzzi, G., e C. Antonelli. 2010. *Metastasi. Sangue, soldi e politica tra Nord e Sud. La nuova 'Ndrangheta nella confessione di un pentito*. Milano: Chiarelettere.
Open Re.G.I.O.
www.openregio.anbsc.it/statistiche
- Piazza, E. 2011. *Territorialità e mafia. Il ruolo dei beni confiscati*. Tesi di laurea, Università di Torino, Facoltà di Scienze Politiche.
- Primalecco.it*. 2019. "Beni confiscati alla mafia. Nasce una task force".
<https://primalecco.it/cronaca/beni-confiscati-alla-mafia-nasce-una-task-force>
- Raffestin, C. 1981. *Per una geografia del potere*. Milano: Unicopli.
- Raffestin, C. 1984. "Territorializzazione, deterritorializzazione, riterritorializzazione e informazione". In *Colloquio Internazionale Regione e regionalizzazione*, a cura di A. Turco, 69-82. Milano: FrancoAngeli.
- Raffestin, C. 1986. "Territorialité. Concept ou paradigme de la géographie sociale?". *Geographica Helvetica* 2: 91-96. doi: 10.5194/gh-41-91-1986.
- Santoro, M., a cura di. 2015. *Riconoscere le mafie. Cosa sono, come funzionano, come si muovono*. Bologna: il Mulino.
- Stabile, M. 2020. *Le mafie pugliesi. Dalla Sacra Corona Unita alla criminalità garganica: un'analisi sociologico-giuridica*. Roma: Stamen.
- Villa Artemisia*
www.artemisiabari.it

Copyright (©) 2022 Claudia Palermo

Editorial format and graphical layout: copyright (©) LED Edizioni Universitarie



This work is licensed under a Creative Commons

Attribution-NonCommercial-NoDerivatives – 4.0 International License

How to cite this paper:

Palermo, C. 2022. "Réutilisation sociale des biens confisqués au crime organisé à Lecco et Bari (Italie): quel impact sur la transformation et la valorisation territoriales?". *Geography Notebooks / Quaderni di Geografia / Cahiers de Géographie / Cuadernos de Geografía* 5 (2): 73-88. doi: <https://dx.doi.org/10.7358/gn-2022-002-cpal>